



Bureau des Relations Internationales (BRI)

STAGE à l'étranger

Coordinateur Pédagogique : Julien LAGARDE

Julien.lagarde@umontpellier.fr

☎ : 04 34 43 26 38

Gestionnaire Administrative : Sandrine TAYLOR

Sandrine.taylor@umontpellier.fr

☎ : 04 11 75 90 43

Fax: 04.11.75.90.24



Un financement pour partir en stage ! c'est possible !

Pour qui ?

- Tous les étudiants de l'UFR de Montpellier peuvent percevoir une aide à la mobilité pour effectuer un stage à l'étranger A CONDITION QUE ce stage soit obligatoire dans l'année d'étude et que ce soit un stage d'au moins 2 mois.

Combien ?

- Le montant de cette aide va dépendre de votre situation (boursier ou non boursier), du lieu de la mobilité (Europe ou hors Europe) et de la durée du stage

Quel Critères faut-il remplir ?

- Vous devez être inscrit à l'UFR de Montpellier
- Ce doit être un stage obligatoire dans la formation
- Le stage doit avoir une durée minimale de 2 mois
- Le stage doit être peu ou pas du tout rémunéré

Quels avantages peut avoir un stage à l'international ?

- **Améliorer** votre aisance linguistique (en anglais, espagnol, portugais, ...)
- **Découvrir** une autre culture
- Enrichir son CV d'une **expérience** à l'international

De plus:

- Les stagiaires boursiers restent bénéficiaires des **bourses sur critères sociaux (CROUS)**

Attention !

- L'UFR STAPS ne gère pas les conditions de départ ni d'installation du stagiaire dans la structure d'accueil ! Vous vous chargerez seul de toutes les démarches personnelles liées à votre installation (transport, logement, ..) Je pourrai aussi vous mettre en contact avec des étudiants ayant une expérience dans le même pays.
- Assurez vous que vous serez correctement assuré à l'étranger ! Les assurances seront **OBLIGATOIRES** (santé, Rapatriement)

Concrètement: Comment faire ?

- 1) Trouver une structure d'accueil
- 2) Editer votre convention sur « Pstage » et l'imprimer en 3 exemplaires
- 3) Contacter le Responsable pédagogique de votre formation pour lui exposer votre projet et lui faire valider la convention de stage
- 4) Faire signer la convention de stage par la structure d'accueil
- 5) Ramener les 3 exemplaires de votre convention à l'accueil de l'UFR STAPS pour signature du Doyen de l'UFR
- 6) Rapporter au BRI (Bureau des Relations Internationales) une copie de votre convention signée par les 4 parties (vous, la structure d'accueil, le responsable pédagogique et le Directeur de l'UFR).
- 7) Le BRI vous donnera ensuite les dossiers à compléter pour l'obtention de la bourse de Mobilité.

CONTACTS UTILES

* Gestionnaire Relations Internationales:

- Sandrine TAYLOR: sandrine.taylor@umontpellier.fr

Tel: 04.11.75.90.43

Fax: 04.11.75.90.24

Bureau ouvert du lundi au vendredi :9h-11h30 et 13h30- 15h30
(fermé le mercredi toute la journée)

* Responsable Pédagogique :

- Julien LAGARDE julien.lagarde@umontpellier.fr

- Reçoit sur rendez-vous